

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU CANTON DE VILLE - ANNEE 2012 (VOLET 1)

Fiche thématique	Actions à mener	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Coût éligible HT	Participation prévisionnelle totale du Département **	Règles d'intervention du Département *		Observations
						Principes	Taux	
Eau potable, assainissement	Mise en place d'un assainissement non collectif	CDC	300 000 €	300 000 €	75 000 €	Taux fixe	25%	30 installations en 2012. Les habitations concernées doivent dater d'avant 1997 avec un minimum de 3 habitations. Opérations groupées : marché à bon de commande sur 3 ans. Les travaux doivent être menés sous maîtrise d'ouvrage publique
TOTAL Eau potable et assainissement			300 000 €	300 000 €	75 000 €			
Déchets	Réaménagement de la décharge brute au lieu-dit « Beulot »	Steige	8 780 €	8 780 €	2 195 €	Taux fixe	25%	Proposition du CG - Coût calculé par le BRGM
	Réaménagement de la décharge brute au lieu-dit « Bragoutte / dans la forêt à flanc de coteau »	Fouchy	16 000 €	16 000 €	4 000 €	Taux fixe	25%	Proposition du CG - Coût indicatif estimé par le CG
Total Déchets			24 780 €	24 780 €	6 195 €			
Développement économique	Etude préalable de requalification de la friche du Super U	CDC	50 000 €	50 000 €	20 000 €	Taux fixe	40%	Subvention plafonnée à 20 000 €
	Démolition du Super U	CDC	87 500 €	87 500 €	34 125 €	TMI majoré	39%	TMI majoré de 10 points, Villé se situant en zone Massif Vosgien
Total Développement économique			137 500 €	137 500 €	54 125 €			
Réseau routier	Travaux secteur Mairie/école/église	Breitenbach	200 000 €		39 013 €	TMC	22%	AMO : SDAUH
	Aménagement de dispositifs ralentisseurs sur la RD 39	Fouchy	59 715 €	41 801 €	15 048 €	TMC	36%	
	Aménagement/réfection de la place Guiot et création de la voirie impasse Guiot le long du lotissement	Lalaye	50 000 €	35 000 €	12 250 €	TMC	35%	Certaines dépenses ne sont pas éligibles telles les plantations, la création de voies nouvelles
	Travaux de voirie communale	Maisonsgoutte	58 950 €	41 265 €	14 855 €	TMC	36%	
	Réfection de la rue des Pins	Neubois	176 815 €	120 991 €	42 347 €	TMC	35%	
	Sécurisation des entrées de village : chicanes	Neuve-Eglise	70 000 €	49 000 €	10 780 €	TMC	22%	AMO SDAUH
	Travaux de voirie	Saint-Martin	215 000 €	150 500 €	51 170 €	TMC	34%	AMO SDAUH
TOTAL Réseau routier			830 480 €	438 557 €	185 464 €			
Soutien aux écoles	Transformation et extension de l'école : travaux d'économie d'énergie	Albé	566 000 €	162 000 €	55 080 €	TMC	34%	Le CG réserve sa participation aux travaux dans les locaux existants
	Réhabilitation des locaux existants de l'école et rénovation de la toiture	Albé	260 174 €	260 174 €	75 450 €	TMC-5	29%	

* TMC = taux modulé communal
TMI = taux modulé intercommunal

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU CANTON DE VILLE - ANNEE 2012 (VOLET 1)

Fiche thématique	Actions à mener	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Coût éligible HT	Participation prévisionnelle totale du Département **	Règles d'intervention du Département *		Observations
						Principes	Taux	
Soutien aux écoles	Mise aux normes et réhabilitation de l'école	Saint-Maurice	41 000 €	41 000 €	9 020 €	TMC-5	22%	
	Chaufferie collective au bois desservant l'école, le presbytère, l'église et la mairie	Urbeis	171 845 €	38 184 €	14 510 €	TMC	38%	Silo non éligible. L'aide du CG est calculée au prorata de la surface de l'école. Total des surfaces : 584,90 m2 dont 136 m2 pour l'école
TOTAL Soutien aux écoles			1 039 019 €	501 358 €	154 060 €			
Développement culturel	Eglise Saint-Gall : protection et rénovation des vitraux	Breitenbach	50 000 €	50 000 €	11 000 €	TMC	22%	
	Chaufferie collective au bois desservant l'école, le presbytère, l'église et la mairie	Urbeis	171 845 €	135 345 €	51 431 €	TMC	38%	La surface dédiée à la Mairie n'est pas prise en compte, les travaux relatifs aux Mairies, quelle que soit leur nature, ne sont pas éligibles à une aide du CG. Total des surfaces : 584,90 m2 dont 448,90 m2 pour l'église et le presbytère
TOTAL Développement culturel			221 845 €	185 345 €	62 431 €			
Equipements socio éducatifs et sportifs	Mise aux normes et en accessibilité des personnes à mobilité réduite de la salle polyvalente	Saint-Maurice	787 000 €	236 301 €	63 801 €	TMC	27%	Dépense éligible des parties socio-éducatives et communes plafonnée à 1060€/m2 . Coût éligible total : 472 601 €. Dans le cadre de la négociation, seuls 50 % de ce montant ont été retenus. L'aide sera donc attribuée en 2 tranches, la 2nde partie sera inscrite au prochain contrat
TOTAL Equipements socio éducatifs et sportifs			787 000 €	236 301 €	63 801 €			
Projets d'intérêt local	Enveloppe "projets d'intérêt local" pour le territoire	Tous maîtres d'ouvrages			70 000 €			
TOTAL Projets d'intérêt local					70 000 €			
TOTAL VOLET 1			3 340 624 €	1 823 840 €	671 076 €			

** les montants des subventions départementales sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée ; cette dernière dépendra en effet de l'examen du dossier par les services au vu des critères en vigueur au moment de l'instruction

* TMC = taux modulé communal
TMI = taux modulé intercommunal